



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CCAS-19-12-1-07) REMISE GRACIEUSE DE PRET D'HONNEUR DU CCAS

**L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à huit heures
trente,**

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 13
décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme DUPRÉ, M. BEAUFRÈRE, Mme BIAGIONI,
Mme COUSTEIX, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, HOUDOY,
Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN, Mme MONIN, M. MOTTE, Mme PARAIRE, Mme
TRUDEL.

Pouvoirs : Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à Mme DUPRÉ), Mme SOUWEINE
(pouvoir à M. MOTTE).

Excusés : .

<p>Accusé Réception en Préfecture : 094-269400479-20191219-lmc1H7004H1-DE Date de réception en Préfecture : 19/12/2019 Date de Publication : 20/12/2019</p>

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Madame A le 15 février 2018 modifié par avenant en date du 14 juin 2018 ;

Considérant l'incapacité de Madame de répondre à ses engagements financiers ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde à titre exceptionnel une remise gracieuse totale de la créance restant due par Madame A au titre du prêt d'honneur accordé le 15 février 2018 et modifié par avenant le 14 juin 2018, soit 189 € (cent quatre-vingt-neuf euros).

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé